



Arras, le 19 décembre 2019

La révocation de l'ex-maire d'Hesdin confirmée par le Conseil d'Etat

Par décret en date du 21 août 2019, Stéphane SIECZKOWSKI-SAMIER avait été révoqué de ses fonctions de maire.

L'intéressé avait alors fait appel devant le Conseil d'Etat.

Par ordonnance du 3 septembre 2019, le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté la requête en référé suspension de M. SIECZKOWSKI-SAMIER contre le décret du 21 août 2019 portant révocation du maire d'Hesdin.

Le dossier a été audencé sur le fond le 29 novembre dernier et était depuis en délibéré. L'arrêt du Conseil d'Etat a été rendu ce jeudi 19 décembre 2019 ; il conclut à un rejet de la requête et confirme ainsi la révocation de Stéphane SIECZKOWSKI-SAMIER de ses fonctions de maire.